

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 JUIN 2020

Afin de Respecter les mesures de distanciation sociale, le conseil municipal s'est réuni en séance publique, le 19 juin 2020 à 20 heures 30 dans la salle des fêtes sous la présidence de madame Murielle EXPOSITO, Maire

Etaient présents : Jean-Claude DASTÉ et Stéphane THOUVENOT, Adjoints ; Mesdames : Olivia BEAUMONT, Bettina MELLET, Marie-Louise PRADERE ; Messieurs : Dominique LEFEVRE, Thierry PLUMET, , Olivier TANCHOUX.

Absents excusé : Philippe PUJO a donné procuration à Stéphane THOUVENOT, Sylvie GRANGE-THOUVENOT

Secrétaire de séance : Olivia BEAUMONT

En début de séance madame le Maire demande au conseil l'autorisation de rattacher à l'ordre du jour trois délibérations. La première fixant le nombre de personnes en vue de la nomination des membres de la commission communale des impôts directs. La seconde, vu l'urgence, pour faire appel à l'ESAT de SARP pour une mission ponctuelle de remise en état du village avant de prendre des mesures pérennes. La troisième pour demander à La Poste d'effectuer un audit sur la numérotation des rues du village.

Autorisation : accordée

16-2020 : : augmentation des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2020.

Considérant qu'il est préférable de procéder à de petites réévaluations annuellement plutôt que devoir réajuster fortement dans quelques années, madame le Maire propose d'augmenter les taux d'imposition du foncier bâti et non bâti de 1 %. Les nouveaux taux seront donc :

	Augmentation de	1%
Taxe foncière bâti	de 6,15% à	6,21%
Taxe foncière (non bâti)	de 65,54% à	66,18%

Vote : pour : 10

17-2020 : Attribution et versement des subventions aux associations pour l'année 2020.

Association	Montant €	Association	Montant €
ACCA	200	Cier Animations & loisirs	200
La boule ciéroise	200	La cordée commingeoise	200
Sapeurs pompiers	80	COOP scolaire RPI	100
Parents d'élèves RPI	70		
Anciens combattants	50	TOTAL	1.100€

Vote : pour : 10

18-2020 : Dépenses à imputer au compte c/6232 Fêtes et cérémonies

Un budget devant obligatoirement être alloué au Centre Communal d'Action Sociale, le conseil décide de créditer le compte 6232 (Fêtes et cérémonies) de la somme de 2.000 €

Vote : pour : 10

19-2020 : Vote du budget primitif 2020

BUDGET COMMUNAL			BUDGET PRIMITIF 2020		
Section de fonctionnement - Dépenses			Section de fonctionnement - Recettes		
Chap	Libellé	Montant €	Chap	Libellé	Montant €
011	Charges à caractère général	95.859,01	013	Atténuation de charges	14.000,00
012	Charges de personnel	59.780,00	70	Produit des services	1.668,00
014	Atténuation de produits	12.942,00	73	Impôts et taxes	64.027,00
65	Autres charges gestion courante	41.612,00	74	Dotations et participations	54.338,00
66	Charges financières	600,00	75	Autres produits gestion courante	18500
67	Charges exceptionnelles	0,00	76	Produits financiers	1,13
023	Virement à section investissement	17.840,00	R002	Résultat reporté	76.098,01
042	Opérations d'ordre entre section	0,00			
Total des dépenses de fonctionnement		228.633,01	Total des recettes de fonctionnement		228.633,01

Section d'investissement - Dépenses			Section d'investissement - Recettes		
Chap	Libelle	Montant €	Chap	Libellé	Montant €
21	Immobilisations corporelles	10.500,00	10222	Fonds de compensation de TVA	6.860,00
	Opération d'équipement n°96	10.000,00	1068	Excédent de fonctionnement	523,04
1641	Remboursement d'emprunts	4.200,00	021	Virement de la section de fonct.	17.840,00
D001	Solde d'exécution négatif reporté	523,04			
Total des dépenses d'investissement		25.223,04	Total des recettes d'investissement		25.223,04

Vote : pour : 10

20-2020 : Projet de révision d'aménagement forestier par l'ONF

L'Office National des Forêts présente un plan de gestion de la forêt communale (176 Ha) pour les années 2020 à 2039.

Le devis des travaux pour 2020 a été accepté par le maire sortant en février 2020 pour un montant TTC de 9081€ subventionné à 50% sur le hors taxes par le conseil Départemental.

Deux délibérations sont prises pour accepter ce plan et pour autoriser l'ONF à instruire le dossier de subvention.

Vote : pour : 10

21-2020 : Projet de convention pour le prêt d'un terrain communal

L'utilisation par la famille DEDIEU du terrain de football fera l'objet d'une prochaine convention. Le conseil municipal doit autoriser le Maire à signer ce document.

Vote : pour : 10

22-2020 : liste des noms en vue de la nomination des membres de la commission communale des impôts directs.

L'article 1650 du code général des impôts prévoit l'institution d'une commission communale composée de sept membres, dont le maire ou l'adjoint (président) et de six commissaires (et six suppléants) qui seront désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms.

Vote : pour : 10

23-2020 : délibération pour faire appel à l'ESAT de SARP pour remise en état du village

Madame le Maire propose que, vu l'urgence, et de façon à donner une meilleure image de marque du village, de faire appel aux services de l'ESAT de SARP - dont nous avons longuement rencontré le responsable – pour une mission ponctuelle avant de prendre des mesures pérennes

Vote : pour : 10

23-2020 : Audit sur la numérotation des rues du village

Dans le cadre du projet de numérotation des rues du village le maire est autorisé à demander à « La Poste » d'effectuer un audit préalable

Vote : pour : 10

Questions diverses :

- Un courrier d'information sera très prochainement déposé dans les boites aux lettres à propos de l'entretien, intra muros, des haies des particuliers dont certaines présentent des risques pour les usagers de la voie publique (ronces débordant largement sur la chaussée).
- Un arrêté de péril va être pris par madame le Maire concernant un abri sommaire en état de complet délabrement implanté au lieu-dit le Maillo et qui, de surcroît, constitue une source de pollution visuelle importante.
- Le remembrement de la population sera réalisé du 21 janvier au 20 février 2021.
- « A la Rescousse » une épicerie ambulante proposera des produits locaux tous les mercredis de 10H30 à 11H30 sur la place de la Hourcade.
- En raison de la situation sanitaire, le feu de la Saint-Jean est annulé.
- Olivier TANCHOUX propose, qu'à chaque naissance de bébé dans le village, un arbre soit planté à son nom sur un terrain communal à définir. Contact sera pris avec une association qui est à l'origine de cette initiative.

Le Maire

EXPOSITO Murielle

